



Espace Formalités

Gérez votre quotidien en toute simplicité grâce à l'Espace Formalités de la CCI Reims-Epernay.

- Votre dossier est **CONSTITUÉ, VALIDÉ** et **TRANSMIS** pour vous, par notre assistant formalités, à l'ensemble des organismes concernés.
- Vos formalités sont **GARANTIES**.
- Une information **PERSONNALISÉE** selon vos formalités.
- Vos formalités peuvent être établies **24H/24 EN LIGNE** sur le site internet de la CCI.

les +
mabox.

> Une prise en charge sous 48 h*

> Un interlocuteur unique

> Un suivi personnalisé

*hors contrat et
taxe d'apprentissage

L'Espace Formalités vous **ACCOMPAGNE** au quotidien pour les démarches administratives suivantes :

- L'immatriculation, la modification et la radiation de votre entreprise
- La délivrance de votre carte de commerçant ambulant
- L'inscription en auto-entrepreneur
- Les formalités d'embauche d'un apprenti
- Le paiement de votre taxe d'apprentissage
- Le visa de vos documents à l'export
- La délivrance du certificat électronique ChamberSign
- La demande de prise en charge de votre formation



 **mabox.**
Services et Conseils pour mon entreprise

CONTACT :

Espace Information
Tél. : 03 26 50 66 88
Courriel : info@reims.cci.fr

Nous vous accueillons dans nos locaux
5 rue des Marmouzets à Reims,
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Tarifs : retrouvez les tarifs de nos
prestations sur www.reims.cci.fr



L'Espace Formalités
vous permet de vous concentrer
sur l'essentiel : votre activité.

Un assistant
formalités de la CCI
Reims-Epernay
vous fait gagner
du temps.

Vous êtes chef d'entreprise et vous manquez
de temps pour accomplir vos formalités ?

Vous avez des questions qui ne peuvent pas attendre ?

■ Je dois effectuer les formalités de création, modification ou radiation
de mon entreprise : qui peut m'aider ?

Pour toutes ces formalités relevant du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS),
c'est votre assistant formalités qui prend en charge votre dossier. Il vous garantit
son acheminement auprès de l'ensemble des organismes concernés.

■ Je souhaite recruter et former un apprenti, comment établir le contrat ?

Votre assistant formalités vous aide à établir le contrat d'apprentissage et le transmet
au CFA concerné et aux autres prestataires. Vous pouvez aussi le faire en direct depuis
Internet via www.apprentissage.cci.fr

■ Comment puis-je verser la taxe d'apprentissage à un établissement
d'enseignement en particulier ?

Votre assistant formalités effectue la déclaration fiscale et le versement de la taxe
aux établissements que vous avez choisis. Il vous garantit la transparence des opérations,
la sécurité fiscale et un véritable gain de temps.

■ Je souhaite sécuriser mes échanges électroniques,
quelle est la démarche ?

Gagnez du temps grâce au certificat électronique des CCI délivré par votre assistant
formalités. Référencé par l'Etat, il est valable sur l'ensemble des téléprocédures.

■ J'ai besoin rapidement de documents liés à l'export et aux Douanes,
comment faire ?

Pour toutes vos formalités à l'export (certificat d'origine communautaire, carnet ATA,
authentification d'actes et documents commerciaux), votre assistant formalités prend en
charge immédiatement votre dossier. Vous pouvez également réaliser vos formalités
en ligne : www.formalites-export.com

■ Je suis chef d'entreprise, ai-je droit à une aide pour financer ma propre
formation ?

Pour bénéficier d'une aide au financement de votre formation, vous pouvez faire une
demande auprès de l'Agefice, l'Association de gestion du financement de la formation
professionnelle des chefs d'entreprise. Votre assistant formalités coordonne le montage
et le suivi de votre dossier.

CONTACT :

Espace Information
Tél. : 03 26 50 66 88
Courriel : info@reims.cci.fr

Nous vous accueillons dans nos locaux
5 rue des Marmouzets à Reims,
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Tarifs : retrouvez les tarifs de nos
prestations sur www.reims.cci.fr

